

DELIBERATION N° 81/95 : ECOLE PRIMAIRE DU CENTRE/AVENANT N° 5

Monsieur RAVERDEL, Adjoint au Maire chargé des travaux, informe l'Assemblée qu'il convient d'effectuer les travaux supplémentaires suivants, à l'école primaire du Centre, rue de Secours à LUDRES :

- branchement E.D.F. du poste de transformation distribution publique à abonné,
- pose d'un éclairage dans le vide sanitaire,
- pose de sonnerie déclenchée par contact sur porte de Secours,
- pose d'un avertisseur 2 tons pour évacuation d'urgence,
- déplacement d'un point lumineux.

LE CONSEIL MUNICIPAL,  
après en avoir délibéré,

- autorise Monsieur le Maire à signer avec l'entreprise CRACCO de MIRECOURT (entreprise générale ayant construit le groupe primaire 10 classes rue de Secours par marché du 20 Décembre 1978, approuvé par Monsieur le Préfet de M. & M. le 27 Décembre 1978), un avenant N° 5 correspondant aux travaux ci-dessus énoncés d'un montant de 9 551, 82 F T.T.C.
- le dit avenant N° 5 portera le montant du marché de base du 20 Décembre 1978, modifié par les avenants N° 1, 2, 3 et 4, de 3 314 855 F 18 T.T.C. à la somme de 3 324 407 F T.T.C.
- les crédits suffisants existent au budget communal article 2322 programme 9/77.